

Mercredi 2 décembre 2020
Communiqué de presse

Agriculture et Forêt : le Conseil départemental du Puy-de-Dôme vote un plan de soutien aux circuits courts

Développer et promouvoir les circuits de proximité constituent l'axe fort de la politique départementale agricole qui s'inscrit pleinement dans le processus de transition écologique engagé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

La crise sanitaire actuelle conjuguée aux crises agricoles et climatiques successives démontre qu'en matière d'alimentation, le choix du local est le bon. Les producteurs en système circuits courts ont majoritairement réussi à écouler leurs productions et la demande en produits locaux n'a cessé d'augmenter (même après le confinement, la demande demeure). De plus, 3 installations agricoles sur 4 se font désormais en circuit court et le nombre de projets en transformation à la ferme et vente directe est en constante progression.

Un plan de soutien circuits courts d'1,2 million d'euros supplémentaire

Afin d'encourager la transition écologique du territoire puydômois et ainsi contribuer à **produire, transformer et consommer local et durable**, un plan de soutien Circuits courts de près de **1,2 million d'euros** vient d'être voté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme lors de la session du **1^{er} décembre 2020**.

Cette action concrète est un appui immédiat de la collectivité aux conséquences « positives » de la crise sanitaire pour le développement d'un modèle agricole et forestier plus vertueux.



© Henri Derus

En effet, cette enveloppe budgétaire exceptionnelle permettra **la réalisation de projets de modernisation/création d'ateliers de transformation à la ferme, la modernisation d'outils de production, le développement de l'agriculture biologique, la valorisation de la filière forêt-bois et des espaces agricoles (pastoralisme, autonomie énergétique, réouverture d'espaces en friches et plantation de haies)**. Ce sont près de **280 dossiers** reçus depuis septembre qui seront aidés et ce financement contribuera également au fonctionnement de **35 nouvelles installations agricoles en circuit court**.

Agir pour la transition écologique et alimentaire du Puy-de-Dôme : réorientation du plan filière betterave, suite à la fermeture de la sucrerie Bourdon

Par ailleurs, et afin d'accompagner de façon pratique la transition alimentaire et écologique du territoire, le Département du Puy-de-Dôme, poursuit sa mobilisation auprès de la profession. En mars 2019, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme avait mis en place un contrat de filière de 360 000 euros avec le syndicat betteravier afin de maintenir la culture de betterave sucrière dans le département du Puy-de-Dôme (320 planteurs puydômois pour 3 980 ha de betteraves) et ainsi participer à consolider la pérennité de la Sucrierie de Bourdon.



Suite à la fermeture brutale de la sucrerie et l'arrêt de la culture de betteraves, et à la demande du syndicat betteravier, transformé en septembre dernier en syndicat Nouvelles Limagnes, **le Département du Puy-de-Dôme réoriente cette enveloppe budgétaire via son plan de soutien aux circuits courts, vers la mise en place de cultures alternatives** : cultures légumières, arboricoles, petits fruits, légumineuses à graines, plantes aromatiques et médicinales et culture de miscanthus.

Ce dispositif du Département est **une manière directe de poursuivre son soutien aux anciens producteurs de betteraves et d'encourager la transition agro-écologique des exploitations en zone de plaine** avec la promotion de la diversification des cultures et du développement de nouvelles filières de production.

Une nouvelle réglementation européenne en attente : le Département poursuit ses mesures agricoles et forestières

La nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) prévue initialement au 1er janvier 2021 ne sera effective qu'à compter **du 1er janvier 2023**. Ainsi, dans l'attente de la définition de la nouvelle réglementation européenne 2023-2027 et sa déclinaison nationale et régionale et afin d'éviter toute rupture dans le traitement des dossiers, **le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a choisi de maintenir ses mesures agricoles, alimentaires et forestières actuelles durant cette période transitoire**.



Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'attachera à accentuer ses actions, à travers les outils Agrilocal63 et le réseau De nos fermes 63, afin de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux de souveraineté alimentaire.

Enfin, dans la continuité des années précédentes et dans un contexte dynamique et partenarial, les animations foncières agricoles et forestières seront poursuivies voire étendues à l'échelle du département.